



Délimitation des plans d'aménagement particulier "quartier existant" - PAP QE

Type de zone	Nombre de logement HAB-1 + a-2	Logement (s) maximum a* = 1	Nombre de niveau 1
PAP QE - Zone d'habitation 1 - Quartiers spécifiques	HAB-1 + a-1	Logement (s) maximum a* = 1	Nombre de niveau 1
PAP QE - Zone d'habitation 1	HAB-1 + a-2 HAB-1 + a-1 HAB-1 + a-2 HAB-1 + b-2 HAB-1 + c-2	Logement (s) maximum a* = 1 b = 4 c = 6 d = 8	Nombre de niveau 1 2 3 3
PAP QE - Zone d'habitation 2	HAB-2 + b-2 HAB-2 + c-2 HAB-2 + c-3 HAB-2 + d-2 HAB-2 + d-3	Logement (s) maximum b = 4 c = 6 d = 8 l = libre	Nombre de niveau 2 3 3 3
PAP QE - Zone mixte urbaine	MIX-u + c-2 MIX-u + d-3	Logement (s) maximum c = 6 d = 8	Nombre de niveau 2 3
PAP QE - Zone mixte villageoise	MIX-v + a-2 MIX-v + b-2	Logement (s) maximum a = 1 b = 4	Nombre de niveau 2
PAP QE - Zone de bâtiments et équipements publics	BEP		
PAP QE - Zone d'activités économiques communale type 1	ECO-c1		
PAP QE - Zone d'activités économiques régionale	ECO-r		
PAP QE - Zone d'activités économiques nationale	ECO-n		
PAP QE - Zone commerciale	COM		
PAP QE - Zone spéciale - VSA	SPEC-w		
PAP QE - Zone spéciale - centre de formation	SPEC-c		
PAP QE - Zone spéciale - dépôt	SPEC-d		
PAP QE - Zone spéciale - Park + Ride	SPEC-P+R		
PAP QE - Zone spéciale - dépôt pour anciens véhicules	SPEC-v		
Zone spéciale - dépôt et matériel de transport	SPEC-t		
Zone spéciale - Solaire	SPEC-s		
PAP QE - Zone de gare et arrêts ferroviaires et routiers	GARE		
PAP QE - Zone de sport et de loisir - espace public	REC-ep		
PAP QE - Zone de sport et de loisir - dressage pour chien	REC-dc		
PAP QE - Zone de jardins familiaux	JAR		

15 Délimitation des PAP approuvés - voir partie écrite PAP

Fond de plan : Administration de Cadastre et de la Topographie
Plan cadastral numérisé (PCN), Échelle 1:500
Mise à jour : 20/06/2019



Plan d'aménagement particulier "quartier existant" - PAP QE

Plan de repérage

Référence : 18247 / 38 C
Le présent document appartient à ma décision d'approbation en vertu de l'article 49 de la loi du 12 juillet 2019.
Le Ministre de l'Intérieur


- Vote du conseil communal le 11 janvier 2019
- Approbation de la Ministre de l'Intérieur le 19 juillet 2019